

PROCÈS-VERBAL
RÉUNION ORDINAIRE MENSUELLE
Le mardi 12 septembre 2022, 19 h 30 – Ville de Saint-Quentin

PRÉSENCES : Nicole Somers, Maire
Le Maire suppléant Bertrand LeClerc
Les conseillers Jean-François Martel et Marc-André Levesque
Personnel administratif : Suzanne Coulombe, Directrice générale/Greffière et
Linda Levesque Borris, greffière adjointe
Assistance : 5

1. PRIÈRE/PENSÉE

2. OUVERTURE DE LA RÉUNION À 19 H 30.

3. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT

La Maire invite les membres à déclarer un conflit d'intérêts lorsqu'il se présente.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2022-195

Il est proposé par le conseiller Jean-François Martel et appuyé du conseiller Marc-André Levesque, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

a. Réunion ordinaire mensuelle du 9 aout 2022

RÉSOLUTION 2022-196

Il est proposé par le conseiller Bertrand LeClerc et appuyé du conseiller Jean-François Martel, que le procès-verbal de la réunion ordinaire mensuelle du 9 aout 2022, soit adopté tel que présenté. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

b. Réunion extraordinaire du 15 aout 2022

RÉSOLUTION 2022-197

Il est proposé par le conseiller Marc-André Levesque et appuyé du conseiller Bertrand LeClerc, que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 15 aout 2022, soit adopté tel que présenté. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

c. Réunion extraordinaire du 22 aout 2022

RÉSOLUTION 2022-198

Il est proposé par le conseiller Jean-François Martel et appuyé du conseiller Bertrand LeClerc, que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 22 aout 2022, soit adopté tel que présenté. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Aucune.

7. FINANCES

a. Factures du mois d'aout 2022

RÉSOLUTION 2022-199

Il est proposé par le conseiller Marc-André Levesque et appuyé du conseiller Jean-François Martel, que les factures du mois d'aout 2022 des comptes ci-dessous soient approuvées telles que présentées :

Compte général	752 133,74 \$	
Salaires aout 2022	75 010,84 \$	(incluant les salaires étudiants)
Compte eau et égouts	25 447,31 \$	
Total payé en aout 2022	<u>852 591,89 \$</u>	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

b. Rapport mensuel

Les rapports budgétaires des comptes général et eau et égouts, réalisés le 12 septembre 2022, ont été remis préalablement au Conseil.

c. Dates des réunions ordinaires et extraordinaires (paiement des factures)

Cet item sera discuté au point 15 d.

8. TRAVAUX PUBLICS

a. Rapport mensuel

Le rapport mensuel de M. Gilles Croussette, Directeur des travaux publics, est présenté, notamment :

- Réservoir d'eau potable :
 - Un suivi est présenté relativement au service du contractant (cf. assurance « bonds », cédule) ;

- Devanture de la Bibliothèque publique (modification du plan) :

RÉSOLUTION 2022-200

Il est proposé par le conseiller Marc-André Levesque et appuyé du conseiller Bertrand LeClerc, que la dernière version du plan de modification de la devanture de la Bibliothèque publique, démontrant l'aménagement de la rampe d'accès pour personne à mobilité réduite du côté nord plutôt que la façade sud de la bibliothèque, soit approuvée. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- Intersection des rues Bois-Hébert / Lagacé (problème d'évacuation d'eau) :

RÉSOLUTION 2022-201

Il est proposé par le conseiller Jean-François Martel et appuyé du conseiller Bertrand LeClerc, qu'un regard pluvial soit installé à l'intersection des rues Bois-Hébert/Lagacé, au cout de 3 700,00 \$, pris à même les fonds du budget Transport. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

(Le conseiller Martel se retire de la réunion pour conflit d'intérêts)

- Aréna (refoulement d'égouts) :

RÉSOLUTION 2022-202

Il est proposé par le conseiller Marc-André Levesque et appuyé du conseiller Bertrand LeClerc, que des travaux d'excavation soient effectués par l'équipe des travaux publics au site de l'aréna, en vue de réinstaller les conduits d'égouts existants de sorte à assurer un meilleur écoulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

(Le conseiller Martel revient en réunion)

- Rue Champlain : Facture d'un résident :

➤ Cet item sera discuté à huis clos.

9. LOISIRS ET TOURISME

Le dernier rapport mensuel de Mme Marie-Josée Landry, Directrice des loisirs et tourisme, est présenté, notamment :

- Recommandations pour 2023 ;
- Mouvement acadien des communautés en santé (MACS-NB) – demande du maintien du titre de représentante de la Ville au sein du comité du MACS-NB :

RÉSOLUTION 2022-203

Il est proposé par le conseiller Bertrand LeClerc et appuyé du conseiller Jean-François Martel, que Mme Marie-Josée Landry poursuive son mandat à titre de représentante de la Ville de Saint-Quentin au sein du comité du Mouvement acadien des communautés en santé du Nouveau-Brunswick (MACS-NB), nonobstant son départ comme employée de la Ville de Saint-Quentin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. CORRESPONDANCE

- 1) Hélène DuRepos-Thériault, gestionnaire de la Bibliothèque publique La Moisson de Saint-Quentin (rapport et statistiques des activités estivales 2022) ;
- 2) Lettre de la Ville adressée à l'honorable Tammy Scott Wallace, ministre du Tourisme, Patrimoine et Culture (affiche du Mont Carleton à repositionner) ;
- 3) Parents d'enfants inscrits à la garderie chez Jessie Bérubé (demande d'appui pour arrêt d'autobus au 154, rue Canada) :
 - Cette requête sera étudiée à huis clos ;
- 4) AFMNB (aga et congrès de l'organisme, du 14 au 16 octobre 2022 à Edmundston) ;
- 5) CSRNO (25^e anniversaire du site d'enfouissement de Montagne-de-la-Croix à Rivière-Verte, le 28 septembre 2022) :
 - La Maire est mandatée à y assister ;
- 6) Guy Chiasson, Maire de Balmoral (invitation au Gala célébration du 50^e anniversaire du Village de Balmoral, le 29 octobre 2022, au cout de 50 \$ / billet) :
 - Le Conseil mandate la Maire à y assister.

11. RAPPORTS DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL

Les membres du Conseil présentent leur rapport des récentes réunions des comités internes et externes auxquels ils siègent, et de quelques activités qui ont eu lieu depuis la réunion ordinaire du Conseil du 9 août 2022. Un registre des rapports des comités et représentativités est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville aux heures régulières de bureau.

12. RECOMMANDATIONS SUITE AUX RÉUNIONS DE COMITÉS INTERNES ET EXTERNES

Suite au rapport mensuel transmis par la Maire, une rencontre avec les dirigeants de Santé Vitalité est à prévoir.

13. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE / GREFFIÈRE

La Directrice générale présente son rapport des récentes réunions des comités internes et externes, et commente quelques activités qui ont eu lieu depuis la réunion ordinaire du Conseil du 9 août 2022. Le rapport de la Directrice générale est disponible pour consultation dans le registre des rapports des comités et représentativités.

14. AFFAIRES NON TERMINÉES

1^{re} lecture par son titre de l'arrêté municipal no 27-2018-04, modifiant l'arrêté de zonage

RÉSOLUTION 2022-204

Il est proposé par le conseiller Jean-François Martel et appuyé du conseiller Bertrand LeClerc, que l'arrêté municipal no 27-2018-04, modifiant l'arrêté de zonage de la Ville de Saint-Quentin, soit approuvé en première lecture par son titre. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2^e lecture en entier de l'arrêté municipal no 27-2018-04, modifiant l'arrêté de zonage

RÉSOLUTION 2022-205

Il est proposé par le conseiller Bertrand LeClerc et appuyé du conseiller Marc-André Levesque, que l'arrêté municipal no 27-2018-04, modifiant l'arrêté de zonage de la Ville de Saint-Quentin, soit approuvé en deuxième lecture en entier. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

1^{re} lecture par son titre de l'arrêté municipal no 27-2018-05, modifiant l'arrêté de zonage

Il est proposé par le conseiller Jean-François Martel et appuyé du conseiller Marc-André Levesque, que l'arrêté municipal no 27-2018-05, modifiant l'arrêté de zonage de la Ville de Saint-Quentin, soit approuvé en première lecture par son titre. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2^e lecture en entier de l'arrêté municipal no 27-2018-05, modifiant l'arrêté de zonage

RÉSOLUTION 2022-206

Il est proposé par le conseiller Marc-André Levesque et appuyé du conseiller Bertrand LeClerc, que l'arrêté municipal no 27-2018-05, modifiant l'arrêté de zonage de la Ville de Saint-Quentin, soit approuvé en deuxième lecture en entier. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Réservoir d'eau potable

Cet item a été discuté au rapport des travaux publics et sera ramené à huis clos.

Projet terrain de balle-molle

RÉSOLUTION 2022-207

Il est proposé par le conseiller Jean-François Martel et appuyé du conseiller Marc-André Levesque, que la facture de Daniel Chouinard Excavation au cout de 1 150,00 \$ taxe comprise, relativement aux travaux au terrain de balle-molle, soit acquittée. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Cette facture comporte également un crédit de 3 025,00 \$ remis en don à la Ville.

Chargeuse-pelleteuse : facture de ALPA Equipment

Suite à plusieurs interventions entre la Ville et A.L.P.A. Equipment Ltd concernant une facture de l'entreprise au cout de 13 852,57, taxe incluse, relativement à la réparation de la chargeuse-pelleteuse (Backoe) couverte par la garantie, et suivant la rencontre avec M. Armand Landry, la Maire informe qu'un crédit de 50% sur ladite facture sera alloué à la Ville. Le Conseil recommande de faire parvenir une lettre de remerciements à M. Landry.

Permis de colporteur – Truck food

RÉSOLUTION 2022-208

En vertu de l'arrêté municipal no 07-2022 concernant les colporteurs et les marchands ambulants de la Ville de Saint-Quentin, il est proposé par le conseiller Marc-André Levesque et appuyé du conseiller Bertrand LeClerc, qu'un permis de colporteur soit émis au nom de Bangkok Food Truck (Randy O'Brien) de Moncton, au cout de 250 \$ / jour pour les 9 et 10 septembre 2022, en vue d'offrir le service de cuisine de rue au Parc du Centenaire sis au 30, rue Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Subvention de la Ville – Projet d'un nouveau centre conditionnement physique PAJS

La somme de 5 000 \$, déjà prévue au budget 2023, relativement au projet de développement d'infrastructure communautaire en vue de l'aménagement d'un gymnase communautaire, sera versée dès la création d'un compte bancaire par les entités responsables du projet, notamment, la PAJS.

15. AFFAIRES NOUVELLES

Maire suppléant

Une lettre de démission du conseiller Bertrand LeClerc à titre de Maire suppléant est présentée au Conseil. Le Conseil procède à la nomination d'un nouveau Maire suppléant :

RÉSOLUTION 2022-209

Il est proposé par le conseiller Bertrand LeClerc et appuyé du conseiller Marc-André Levesque, que le conseiller Jean-François Martel soit nommé à titre de Maire suppléant, et ce, jusqu'aux élections spéciales du 28 novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Déclaration : Semaine de la Municipalité, du 19 au 25 septembre 2022

Après avoir informé l'audience relativement aux activités dans le cadre de la première Semaine de la Municipalité provinciale du 19 au 25 septembre 2022, Mme Coulombe procède à la lecture de la déclaration et la Maire y appose sa signature.

Arrêté municipal sur les chiens – Chiens dangereux

Cet item sera discuté à huis clos.

Arrêté procédural – nouvelles dates des réunions du Conseil

Cet item sera discuté à huis clos.

Offre pour achat de photos

Cet item sera discuté à huis clos.

Comité du personnel et entente collective

Cet item sera discuté à huis clos.

16. AVIS DE MOTION

Le Conseil à l'intention de modifier l'arrêté procédural de sorte à modifier les dates des réunions du Conseil soit, le troisième mardi du mois pour les réunions ordinaires mensuelles et le premier mardi du mois pour les réunions extraordinaires.

17. AUDITION DE PÉTITIONS, MÉMOIRES ET INTERVENTIONS AU CONSEIL

Une personne de l'audience apporte quelques points en vue d'améliorations à considérer pour les citoyens, notamment, l'ajout de jeux d'eau et d'exerciceurs au CTAG, l'utilisation de la piste cyclable pour les vélos électriques et la situation problématique actuelle à l'hôpital, incluant les difficultés des citoyens à trouver un médecin de famille.

18. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION ORDINAIRE

La prochaine réunion ordinaire est prévue le mardi 11 octobre 2022 à 19 h 30.

HUIS CLOS

RÉSOLUTION 2022-210

Il est proposé par le conseiller Marc-André Levesque et appuyé du conseiller Jean-François Martel, que la réunion ordinaire mensuelle se poursuive à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Fermeture du huis clos

RÉSOLUTION 2022-211

Il est proposé par le conseiller Marc-André Levesque et appuyé du conseiller Jean-François Martel, que le huis clos prenne fin. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT DU HUIS CLOS ET RECOMMANDATIONS

TRAVAUX PUBLICS

Facture d'un résident sur la rue Champlain

La demande de remboursement d'un résident de la rue Champlain, relativement au bris d'un conduit d'eau sur son terrain lors de travaux d'excavation sur sa propriété, représentant la somme de 1 575,50 \$, ne reçoit pas l'assentiment du Conseil puisque la Ville n'est pas responsable des travaux effectués par le propriétaire.

CORRESPONDANCE

Lettre de parents d'enfants inscrits à la garderie sise au 154, rue Canada (demande d'appui pour arrêt d'autobus) :

Le Conseil recommande de faire parvenir une lettre à la personne responsable de cette requête afin d'appuyer les parents dans leur démarche.

AFFAIRES NON TERMINÉES

Réservoir eau potable

Le Conseil recommande de prévoir une rencontre avec le contractant Éric Normand, afin de déterminer les dates de début des travaux, et ce, dans les plus brefs délais.

AFFAIRES NOUVELLES

Arrêté municipal sur les chiens – Chiens dangereux

Concernant le dossier du chien pitbull sur la rue Latour et après avoir pris connaissance de l'avis du conseiller juridique de la Ville, le Conseil recommande de ne pas poursuivre les démarches avec la firme d'avocats pour ce cas. Pour ce qui est du chien sur la rue Valcourt ayant causé la mort d'un autre chien, la Direction générale présente les rapports de l'officier de contrôle des chiens et d'un suivi du dossier. Ces deux dossiers font présentement l'objet d'analyse par la Ville et la SCHL.

Arrêté procédural – nouvelles dates des réunions du Conseil

Les 1^{re} et 2^e lectures de l'arrêté procédural de la Ville de Saint-Quentin modifiant les dates des réunions du Conseil soit, le 3^e mardi du mois pour les réunions ordinaires mensuelles et le 1^{er} mardi du mois pour les réunions extraordinaires, auront lieu lors de la réunion ordinaire mensuelle du 11 octobre 2022 et la 3^e lecture et adoption de l'arrêté, le 11 décembre 2022. L'arrêté procédural modifié entrera en vigueur en janvier 2023.

Offre pour achat de photos

L'offre de M. Gilles Gagné en vue de l'achat de photos relatives à certaines activités et événements de la Ville de Saint-Quentin au cout de 1 000 \$, ne reçoit pas l'assentiment du Conseil, puisqu'un grand nombre de photos est déjà disponible dans les archives de la Ville.

Comité du personnel et entente collective

Poste à la direction des loisirs et tourisme :

Des 4 candidatures reçues, le Conseil municipal a retenu celle de Mme Céline Tercier :

RÉSOLUTION 2022-212

Il est proposé par le conseiller Bertrand LeClerc et appuyé du conseiller Jean-François Martel, qu'une offre d'emploi soit offerte à Mme Céline Tercier afin de combler le poste contractuel d'une année à la direction des loisirs et tourisme au salaire prévu selon l'échelle salariale, et ce, à compter du 19 septembre 2022. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Étude des postes aux loisirs/activités communautaires/tourisme :

RÉSOLUTION 2022-213

Il est proposé par le conseiller Marc-André Levesque et appuyé du conseiller Bertrand LeClerc, que l'offre de services de la CDR-Acadie en vue de l'analyse des deux postes aux sports, loisirs et tourisme soit acceptée au montant de 4 000,00 \$ plus 1 000,00 \$ pour la communication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

De plus, une subvention du ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail est disponible afin de couvrir 75% des honoraires du consultant.

Poste de réceptionniste et technicienne comptable :

Les rapports d'apprentissage sont présentés et une dernière rencontre de la trésorerie est prévue le 13 septembre 2022.

Poste de coordonnatrice des services touristiques :

L'évaluation de rendement de la coordonnatrice des services touristiques a été effectuée par la Directrice des loisirs et tourisme.

Semaine de la Municipalité :

Dans le cadre de la Semaine de la Municipalité du 19 au 25 septembre et en guise d'appréciation, le Conseil consent d'attribuer une heure de congé pour utilisation à la guise de l'employé durant la prochaine année.

RÉSOLUTION 2022-214

Il est proposé par le conseiller Bertrand LeClerc et appuyé du conseiller Jean-François Martel, que le rapport du huis clos soit accepté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

19. LEVÉE DE LA RÉUNION

La séance est levée à 22 h 34.

Suzanne Coulombe, Directrice générale/Greffière

Nicole Somers, Maire

Linda Levesque Borris, Greffière adjointe